

NEEMAZAL®-T/S - Insecticide d'origine végétale

A base d'extrait d'*Azadirachta indica*

AMM n°2140090

Utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement CE n°2018/848



Composition : Azadirachtine A

Concentration : 9,8 g/L

Formulation : EC (Concentré Emulsionnable)

Conditionnement : Bidon de 1L, 5L et 25L.

DRE : 48h

pH : 7

DSR : 10m

USAGES et DOSES AUTORISEES

	Culture	Usage	Dose	Stades d'application	Nb appli max et intervalle entre applications	DAR
Homologation cultures sous abris	Tomate, Aubergine	Aleurodes Chenilles phytophages Mouches Pucerons et Thrips	3 L/ha	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 85	3 par an et par culture pour contrôler l'ensemble des ravageurs	3J
	Concombre, courgette, cornichons et autres cucurbitacées à peau comestibles			Jusqu'au stade BBCH 85		
	Cultures florales et Plantes vertes			Entre les stades BBCH 10 et BBCH 85		NA
Extension Homologation art.51 uniquement sous serre permanente fermée*	Arbres et arbustes	Acariens, aleurodes, chenilles phytophages, cochenilles, pucerons, thrips	3 L/ha	BBCH 10 et BBCH 85	7 jours	NA
	Cultures florales et plantes vertes	Acariens, phytoptes et tarsonèmes, cicadelles, punaises et psylles, cochenilles, coléoptères phytophages				
	Porte graine	Ravageurs diverses				
	PPAM non alimentaire					
	Rosier	Acariens, aleurodes, chenilles phytophages, cochenilles, pucerons, thrips				
	Fraisier	Cicadelles, punaises et psylles, mouches		BBCH 10 et BBCH 49		F

* Pour les usages mineurs dont l'autorisation de mise sur le marché a été accordée dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n° 1107/2009, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Dès la détection des premiers individus : 2 à 3 applications à 3 L/ha à 7 jours d'intervalle.

NeemAzal®-T/S est particulièrement efficace en début d'infestation, lorsque les populations sont encore peu développées.

MODE D'ACTION

Un triple mode d'action :

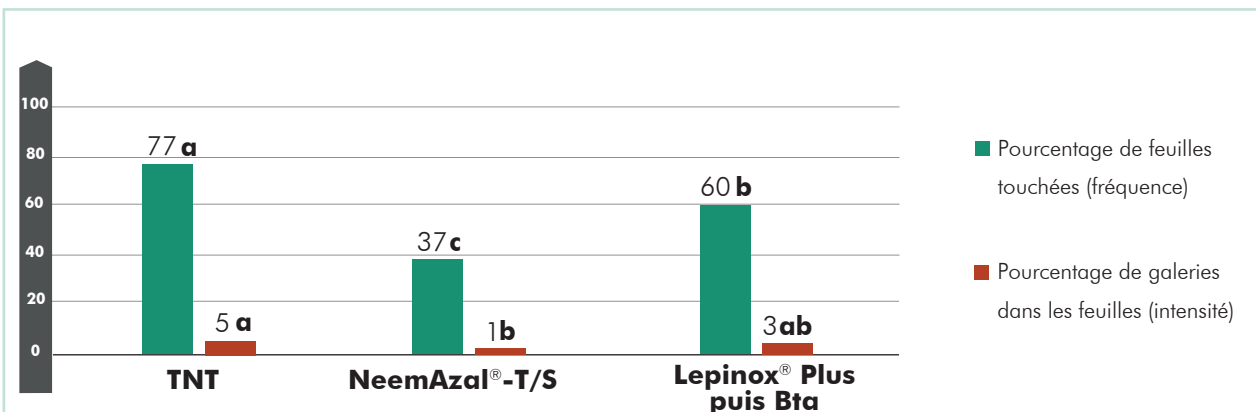
NeemAzal®-T/S fait preuve d'une systémie « locale » dans la plante. Il agit par ingestion.

- 1 Arrêt de l'alimentation :** quelques heures après l'ingestion, l'insecte cesse de s'alimenter. La sécrétion de miellat s'arrête.
- 2 Inhibiteur de mue :** environ une semaine après l'ingestion, le process de mue des insectes est interrompu. Les larves meurent.
- 3 Effet sur la reproduction des ravageurs cibles :** arrêt de la reproduction et des pontes des ravageurs cibles.

RESULTATS ESSAI TUTA ABSOLUTA

Produits : NeemAzal®-T/S et Lepinox® Plus
Culture : Tomate

Cible : *Tuta absoluta*
Lieu : dpt 66, Staphyt, 2018



Modalités :

- TNT
 - NeemAzal®-T/S : 3 applications (3L/ha) - Cadence 15 jours
 - Lepinox® Plus, puis *Bacillus thuringiensis aizawai* (Bta) : 3 applications (1 kg/ha), puis 3 applications (1 kg/ha) - Cadence 7 jours
- Comptage sur 50 feuilles - Notation au 07/09/2018 - Stade BBCH 81

Résultats :

Modalité NeemAzal®-T/S et modalité Lepinox® Plus, Bta significativement différents du TNT.

Modalité	Nombres de larves <i>Tuta absoluta</i> comptées sur 50 feuilles	Efficacité
TNT	28 a	
NeemAzal®-T/S	9 b	68%
Lepinox® Plus, puis Bta	14 b	50%

RESULTATS ESSAI THRIPS EN CULTURES FLORALES

	Efficacité du NeemAzal®-T/S (3 L/ha) (en %)		Efficacité du produit de référence (en %)	
Paramètre observé	Nb d'essais	Moy.	Nb d'essais	Moy.
Nombre d'individus (larves et adultes)	9	69	9	87

COMPATIBILITE AVEC LES AUXILIAIRES

NeemAzal®-T/S s'intègre dans des programmes de **Protection Biologique Intégrée (PBI)**.
Nous consulter pour le positionnement.

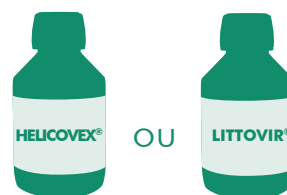
Compatible avec un grand nombre d'auxiliaires.

Pour les auxiliaires de niveau 2 (25 à 50% de mortalité) ou 3 (50 à 75% de mortalité), appliquer NeemAzal®-T/S avant les lâchers ou localement sur populations bien établies (nous consulter pour plus de détails).

Persistance d'action d'environ 7 jours.

UTILISATION EN ASSOCIATION

Nous recommandons d'utiliser NeemAzal®-T/S en solo.
Des utilisations en association sont tout de même possibles avec :



Mise en garde

Attention risque de phytotoxicité sur certaines variétés en cultures florales*.

Ces espèces/variétés montrent :

Phytotoxicité sur bourgeons selon les espèces : *Begonia semperflorens*, *B. elatior*-Hybrids, *Chrysanthemum* (Deep Luv), *Euphorbia pulcherrima* (Peter Star, Cortez), *Gerbera* (Pretty Red, Sigma, Luciana, Hydroponics – Chateau, Emperor, G'oldspark, Icefolly, Leila, Margarita, Mario, Napoli, Olilia, Optima, Purity, Red Explosion, Rosty, Ruby Red, Santos, Serena, Timo, Vigoury, Dream, Kimsey, Siby), *Impatiens-Neu-Guinea-Hybrids*, *Impatiens walleriana*, *Isotoma Pratia fluviatillis* (Blue Star Creeper), *Pelargonium-Peltatum-Hybrids*, *P.-Zonale-Hybrids*, *Solanum rantonnetti*, *Saintpaulia* (Miho io), *Tagetes*, *Tulbaghia vioacea* (Tricolos Society), *Verbena* (plusieurs variétés).

Phytotoxicité sur feuilles (enroulement, déformation) : *Abutilon*-Hybrids, *Begonia elatior*-Hybrids, *Callistemon citrinus* (Dwarf Bottle Brush), *Cestrum*, *Clytostoma callistegiodes* (Lavender Trumpet Vine), *Dahlia-hybrid* (Dwarf Dahlia), *Datura*, *Euphorbia pulcherrima*, *Impatiens-Neu-Guinea-Hybriden*, *Impatiens walleriana*, *Gypsophila paniculata* (Baby's Breath), *Liriope spicata* (Silver Dragon Lilyturf), *Magnolia stellata* (Royal Star), *Passiflora*, *Solanum rantonnetti*.

Pour les nouvelles variétés (sorties dans les 4 dernières années) faire un test préalable.

ORIGINE de NEEMAZAL®-T/S

La matière active (Azadirachtine A) de NeemAzal®-T/S est **issue d'une extraction acqueuse des amandes de l'arbre** *Azadirachta indica*, également appelé margousier. Celles-ci sont d'abord pressées à froid. Les matières actives extraites par distillation à l'eau sont ensuite **formulées avec de l'huile végétale neutre et biologique**.

Ce mode d'extraction, **breveté par la société Trifolio GmbH**, assure un standard de **qualité élevé** : maîtrise des impuretés et des concentrations des différents composés, qualité sanitaire (absence d'aflatoxines et de résidus de solvants). Grâce à cette maîtrise d'extraction, l'**efficacité** et la **sélectivité** (notamment sur auxiliaires) de NeemAzal®-T/S sont **contrôlées**.



L'arbre du margousier



Les fruits



Les coques



Les amandes

Durée de **stockage** maximale de NeemAza[®]-T/S = 15 mois.

Précaution d'emploi : Consulter la Fiche de Données de Sécurité disponible sur Quick-FDS. Porter les équipements de protection individuelle appropriés. Se référer à l'étiquetage du produit. Visitez le site www.agriculture.gouv.fr/ecophyto.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme



SGH08

EUH208 : Contient de l'Azadirachtine. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement



SGH09

*Compatibilité avec les végétaux

Chez les plantes, qui en règle générale tolèrent bien les traitements, il peut y avoir certaines variétés qui sont sensibles. On ne peut pas exclure, en fonction des changements de conditions durant l'année et du nombre important de variétés et de sorte, qu'il ne puisse y avoir de dégâts. Pour cela aucun risque ne peut être exclu avec NeemAza[®]-T/S.

Le risque de l'utilisateur ne peut être pris en charge. Il est donc recommandé, avant de traiter de grande quantité de plantes, de faire un test de compatibilité sur quelques plantes ou feuilles d'un stade similaire. Les indications sur les éventuels dégâts dus au NeemAza[®]-T/S proviennent de conditions de la pratique et ne sont ni exhaustives, ni contractuelles.

Distribution et Homologation par Andermatt France - 150 chemin de l'aviation - Domaine du Makila - Bât A - 64200 Bassussarry - tél : 05 64 11 51 04 - contact@andermatt.fr - www.andermatt.fr
Marque déposée ® par TRIFOLIO GMBH - N°6400016 – Andermatt France agréée pour la distribution de produits phytopharmaceutiques. Pour les usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou consulter la fiche produit sur www.andermatt.fr. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez agriculture.gouv.fr/ecophyto.

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTIONS. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT ET LA FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ (article 66 du règlement UE 1107/2009)